

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 034-213402449-20260429-D2026_027-DE



BUDGET PRIMITIF 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

II ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

I – 2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

III ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

II – 1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

II – 2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Introduction

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le Budget primitif (BP) est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M57. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires :

- Annualité,
- Universalité,
- Unité,
- Équilibre,
- Antériorité.

Le Budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée. Il est transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget primitif 2026 sera soumis à l'approbation du Conseil municipal du 29 avril 2026. Il concrétise les orientations de la municipalité dans la continuité des informations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires du 10 avril 2026, après arbitrages.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacune et à chacun d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.



I – VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

Le budget primitif 2026 s'appuie sur les résultats 2025 suivants :

	Dépenses	Recettes	Solde résultat n-1	Résultat comptable cumulé
Fonctionnement	3 413 440.05 €	3 571 925.71 €	783 435.43 €	941 921.09 €
Investissement	3 211 523.91 €	3 063 804.08 €	382 482.24 €	234 762.41 €
TOTAL du CA	6 624 963.96 €	6 635 729.79 €	1 165 917.67 €	1 176 683.50 €

Avec l'affectation suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultat comptable cumulé
Fonctionnement 002	0.00	941 921.09 €	941 921.09 €
Investissement 001 et 1068	0.00	234 762.41 €	234 762.41 €
TOTAL du CA	0.00	1 176 683.50 €	1 176 683.50 €

II - ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est votée en équilibre comme suit :

RECETTES	4 374 000.00 €
DEPENSES	4 374 000.00 €
SOLDE R/D	0.00 €

I - 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des recettes de fonctionnement (mouvements réels et d'ordre) par chapitre budgétaire.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Différence BP 2025 // BP 2026
013 - Atténuations de charges	35 000,00 €	- €	35 703,74 €	- €	- €
70 - Produits des services	291 600,00 €	276 000,00 €	319 011,77 €	334 000,00 €	58 000,00 €
73 - Impôts et taxes	2 460 473,07 €	2 503 714,57 €	2 586 334,55 €	2 569 000,00 €	65 285,43 €
74 - Dotations, subventions	469 699,00 €	404 000,00 €	564 955,97 €	512 000,00 €	108 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	17 000,00 €	17 000,00 €	65 910,24 €	17 078,91 €	78,91 €
76 - Produits financiers	100,00 €	- €	9,44 €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	1 500,00 €	- €	- €	- €	- €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 275 372,07 €	3 200 714,57 €	3 571 925,71 €	3 432 078,91 €	231 364,34 €
042 - Opérations d'ordres	6 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €
RESULTAT ANNEE N	3 281 372,07 €	3 215 714,57 €	3 571 925,71 €	3 432 078,91 €	216 364,34 €
002 - Résultat reporté	497 053,09 €	783 435,43 €	783 435,43 €	941 921,09 €	158 485,66 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 778 425,16 €	3 999 150,00 €	4 355 361,14 €	4 374 000,00 €	374 850,00 €

Par rapport au BP 205, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en augmentation de 7 % pour atteindre un montant de 3 432 078.91 €.

Les produits des services (chapitre 70) devraient augmenter notamment avec un remboursement plus important des frais de personnel mis à la disposition de la métropole.

Les recettes d'imposition locale (chapitre 73) devraient représenter 75 % des recettes réelles de fonctionnement et constituent la première source de financement de la commune.

Les dotations et participations (chapitre 74) voient leur montant prévisionnel augmenter au regard du montant réalisé en 2025 tout en restant prudent.

Le montant des **autres recettes de gestion courante** (Chapitre 75) devrait rester stable comme en 2025 et 2024.

I- 2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses de fonctionnement (mouvements réels et d'ordre) par chapitre budgétaire.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026	Différence BP 2025 // BP 2026
011 - Charges à caractère général	953 281,15 €	1 000 000,00 €	947 803,52 €	921 600,00 €	- 78 400,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 988 468,05 €	1 960 000,00 €	1 916 209,76 €	1 922 800,00 €	- 37 200,00 €
014 - Atténuation de produits	194 840,00 €	210 000,00 €	210 000,00 €	215 000,00 €	5 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	208 837,07 €	254 150,00 €	227 285,56 €	289 600,00 €	35 450,00 €
66 - Charges financières	171 470,00 €	160 000,00 €	102 301,23 €	60 000,00 €	- 100 000,00 €
67 - Autres charges exceptionnelles	2 000,00 €	50 000,00 €	- €	20 000,00 €	- 30 000,00 €
68 - Provisions	1 900,71 €	35 000,00 €	1 825,94 €	15 000,00 €	- 20 000,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 520 796,98 €	3 669 150,00 €	3 405 426,01 €	3 444 000,00 €	- 225 150,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	300 000,00 €	- €	900 000,00 €	600 000,00 €
040 - Opération d'ordre					- €
42 - Opération d'ordre	10 060,04 €	30 000,00 €	8 014,04 €	30 000,00 €	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 530 857,02 €	3 999 150,00 €	3 413 440,05 €	4 374 000,00 €	374 850,00 €

Les prévisions de dépenses réelles diminuent de 6% avec la prise en compte des opérations conjoncturelles 2025 (non répétable sur 2026) et des efforts proposés pour limiter les autres dépenses.

Les charges à caractère général, qui regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité, sont en baisse malgré la prise en compte de la crise en Moyen-Orient et de l'augmentation prévisible des dépenses sur certains items :

- Le coût des **énergies** avec une augmentation de 32 % des comptes concernés
- Le maintien du niveau de financement des budgets du groupe scolaire
- L'intégration d'une prise en charge partielle du « bus du savoir »
- Estimation plus réaliste du coût des contrats de prestation de service passant de 250 000 € à 200 000 €

Les charges de personnel, dont les prévisions sont en diminution de 1.89 %

Elle s'explique principalement par les données suivantes :

- Non reproduction des éléments conjoncturels
- Départ d'une ATSEM surnuméraire (prévu depuis septembre 2025)
- Modification de l'organisation du service technique
- Malgré une hausse des cotisations notamment celles concernant les caisses de retraite

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont, quant à elles, en progression de 14 % :

- Augmentation des indemnités des élus (nombre d'adjoint, revalorisation légale et changement de strate)
- Transfert d'une dépense informatique depuis le chapitre 011 vers le chapitre 65 pour bénéficier du FCTVA

II – ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est votée en équilibre comme suit :

RECETTES	2 848 000.00 €
DEPENSES	2 848 000.00 €
SOLDE R/D	0.00 €

II – 1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 848 000 €.

Elles sont présentées ci-dessous, par chapitre budgétaire

Compte	BP 2025	Réel 2025	RàR	Proposition 2026	BP 2026	Différence
10 - Fonds propres	448 517,76 €	484 933,49 €	- €	1 180 000,00 €	1 180 000,00 €	731 482,24 €
13 - Subventions	499 000,00 €	426 438,55 €	354 000,00 €	149 237,59 €	503 237,59 €	4 237,59 €
16 - Emprunts	2 000 000,00 €	2 144 418,00 €	- €	- €	- €	- 2 000 000,00 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 947 517,76 €	3 055 790,04 €	354 000,00 €	1 329 237,59 €	1 683 237,59 €	- 1 264 280,17 €
040 - Amortissements	30 000,00 €	8 014,04 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	- €
041 - Opération d'ordre	- €	- €	- €	- €	- €	- €
RECETTES D'INVESTISSEMENT ANNEE	2 977 517,76 €	3 063 804,08 €	354 000,00 €	1 359 237,59 €	1 713 237,59 €	- 1 264 280,17 €
R001 - Excédent reporté	382 482,24 €	382 482,24 €	- €	234 762,41 €	234 762,41 €	- 147 719,83 €
021 - Virement de la section fct	300 000,00 €	- €	- €	900 000,00 €	900 000,00 €	600 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 660 000,00 €	3 446 286,32 €	354 000,00 €	1 594 000,00 €	2 848 000,00 €	- 812 000,00 €

Les recettes réelles prévisionnelles sont en diminution de 1 264 280.17 € avec essentiellement l'absence du prêt relais par rapport à 2025 (prêt relais réalisé fin 2024).

- **Dotations et fonds propres (chapitre 10) : 1 180 000 € :**
 - Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) correspondant aux dépenses d'équipement mandatés sur l'exercice N-2, ceci constitue la totalité du montant au chapitre 10
- **Les subventions d'investissement (chapitre 13) : 504 000 €**

Ce chapitre est composé des subventions restantes à percevoir pour le groupe scolaire. Elles pourront être complétées en cours d'année par des subventions sollicitées dans le cadre de gros projets (comme la réfection de la place de l'église)

Opération d'ordre :

- **Le virement depuis la section de fonctionnement (chapitre 13) : 900 000 €**

Ceci permet d'utiliser l'excédent capitalisé en fonctionnement pour permettre le financement des projets à venir sur toute la durée du mandat.

II – 2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 848 000 €.

Les dépenses d'investissement sont présentées ci-dessous, par chapitre budgétaire

Compte	BP 2025	Réalisé	RàR	Proposition 2026	BP 2026	Différence
10 - Dotations, fonds divers	- €	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
13 - Subvention d'équipement	30 000,00 €	- €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 110 000,00 €	2 095 259,08 €	14 000,00 €	111 000,00 €	125 000,00 €	- 1 985 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	280 000,00 €	149 822,82 €	40 000,00 €	60 000,00 €	100 000,00 €	- 180 000,00 €
204 - Subv equip versées	80 000,00 €	24 460,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	75 000,00 €	- 5 000,00 €
21 - Acquisitions matériel, mobilier, véhicules..	389 000,00 €	215 494,87 €	157 000,00 €	471 000,00 €	628 000,00 €	239 000,00 €
23 - Travaux	850 000,00 €	726 487,14 €	80 000,00 €	1 800 000,00 €	1 880 000,00 €	1 030 000,00 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 709 000,00 €	3 211 523,91 €	341 000,00 €	2 507 000,00 €	2 848 000,00 €	- 861 000,00 €
040 - Opérations d'ordre	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- 15 000,00 €
041 - Opérations d'ordre	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DEPENSES INVESTISSEMENT ANNEE	3 724 000,00 €	3 211 523,91 €	341 000,00 €	2 507 000,00 €	2 848 000,00 €	- 876 000,00 €
001 - Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 724 000,00 €	3 211 523,91 €	341 000,00 €	2 507 000,00 €	2 848 000,00 €	- 876 000,00 €

Les investissements significatifs inscrits au budget de l'année 2026 sont les suivants :

- 200 000 € pour la réfection de la place de l'église MOE inclus
- 15 000 € pour l'ombrage temporaire à l'école élémentaire
- 55 000 € pour l'aménagement du terrain de foot
- 60 000 € (répartis sur 3 ans, donc 20 000 € en 2026) pour la refonte de l'espace cinéraire
- 52 000 € pour le solde du marché de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire
- 50 000 € pour le changement de véhicules aux services techniques
- 50 000 € pour la reprise du TGBT forains au boulodrome
- 48 000 € pour des changements de logiciels de vidéoprotection, police municipale, bibliothèque et cimetière
- 40 000 € pour le contrôle d'accès des portes principales à l'école
- 13 000 € d'investissement d'équipements pour le groupe scolaire
- 10 000 € pour le remplacement et la rénovation de caméras de vidéo protection
- 7 000 € pour le changement de l'autolaveuse
- 6 000 € pour les défibrillateurs

A noter qu'au 2313 est inscrit la somme de 1 750 000 € correspond à une capitalisation visant à financer les futurs projets du mandat.